



Avis de consultation N° 02/2022– projet « ERASMUS+ SPAAT4FOOD »
Relatif à l'acquisition de matériels scientifiques au profit de l'institut supérieur de biotechnologie de sidi Thabet relevant de l'Université de la Manouba

- Dans le cadre du projet « ERASMUS+ SPAAT4FOOD », l'Université de la manouba se propose de lancer le présent cahier des charges pour acquisition de matériels scientifiques au profit de l'institut supérieur de biotechnologie de sidi Thabet.
- Cette consultation est composée d'un seul lot :

N° lot	Désignation
01	Rhéomètre Rotatif

- Les fournisseurs intéressés par Cette consultation sont invités à retirer le cahier des charges, mis à leur disposition au siège de l'Université de la Manouba (sous-direction des bâtiments et des équipements), durant l'horaire administratif, ou la télécharger du site web www.uma.rnu.tn .
- Les offres doivent parvenir directement au bureau d'ordre de l'Université de la Manouba, ou par voie postale ou par rapide poste, adressée au nom de Madame la présidente de l'Université de la Manouba, à l'adresse suivante :

Campus Universitaire de la Manouba – 2010 La Manouba
au plus tard le **08 juin 2022**

(Le cachet du bureau d'ordre de l'Université faisant foi) .

Cette offre doit contenir l'offre technique ainsi que l'offre financière dans deux enveloppes séparées, jointes aux documents administratifs, le tout est mis dans une enveloppe extérieure.

Les offres doivent obligatoirement être présentées dans l'enveloppe extérieure qui doit porter la mention :

A NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° 02/2022 projet « ERASMUS+ SPAAT4FOOD »
Relatif à l'acquisition de matériels scientifiques au profit de l'institut supérieur de biotechnologie de sidi Thabet relevant de l'Université de la Manouba
« Université de la Manouba, Campus universitaire de la Manouba 2010 »

Pour plus d'information, veuillez contacter la sous-Direction des Bâtiments et Equipements :
Tél. 71 601 315 ou 71 601 499 – 71 602 996 / Fax : 71 601 315

Le soumissionnaire se trouve lié par son offre pour une période de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres.